

MAIRIE DE SAUMANE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2008 - A 18 Heures 30

Compte-rendu n° 2008/007

L'an deux mille huit, le 17 Novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Challet Christian**.

Présents : - CHALLET Christian - CHABAUD-GEVA Laurence - JACQUIN Michel - ETIENNE Monique- ALLEMAND Patricia - JAUBERT Georges - JULLIAN Christophe - ALVADO Paule - DOFFIN Edith - MARTINEZ Patrick - FAUTRERO Sandrine - CHABERT Patrick - MORELLO Philippe

Absents excusés et pouvoirs : GUILLAUMOND Catherine - FRELY Patrice

Absents :

Monsieur le Maire rappelle que la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2008 a été remise à chacun en temps voulu. Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance

ORDRE DU JOUR

1) PRIME DE FIN D'ANNEE 2008

Le personnel titulaire et non titulaire bénéficie depuis de nombreuses années d'une prime de fin d'année équivalente au 13^{ème} mois, calculé selon le traitement indiciaire de base brut moyen mensuel, qui est incluse au traitement de novembre, celle-ci est soumise aux différentes cotisations obligatoires.

Pour 2008, le montant global s'élève à 12 800 euros pour l'ensemble du personnel.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme qu'à l'instar des années précédentes, le personnel titulaire et non titulaire continuera à percevoir pour les années à venir cette prime de fin d'année, représentant un 13^{ème} mois du traitement indiciaire de base brut moyen mensuel, calculé chaque année, pour chaque agent. Le versement intervient annuellement, à l'occasion de la paie du mois de novembre et est soumis aux diverses cotisations.

Dit que pour 2008, le montant global de la prime de fin d'année s'élève pour l'ensemble du personnel à 12 800 euros.

Précise que la dépense sera imputée chaque année sur les crédits de personnel inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif de la commune

2) ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2007, le conseil municipal avait arrêté de projet de PLU de Saumane. A l'issue de la consultation des personnes publiques associées (PPA), plusieurs avis réservés ont été émis et notamment un avis défavorable des services de l'Etat concernant le pastillage de zones agricoles. Plusieurs réunions (28 mai 2008 et 24 juin 2008) ont été organisées dont une plénière (04 juillet 2008).

Le nouveau projet de PLU prend en compte les dispositions suivantes :

- les zones à urbaniser opérationnelles et non opérationnelles
- prise en compte du risque inondation – de la collecte et la gestion des eaux pluviales
- limiter la consommation de l'espace, l'étalement urbain – satisfaire les besoins de logement et de mixité sociale
- la distribution et les ressources d'eau potable
- l'assainissement collectif des eaux usées
- protection de la zone agricole
- mise en valeur du patrimoine
- les installations classés pour la protection de l'environnement
- les clôtures dans les zones A & N

- l'aménagement de la D25

(ces dispositions sont développées dans la note de synthèse ci-jointe et distribuée aux conseillers avec la convocation)

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le projet de PLU présenté qui comprend :

- le Rapport de présentation
- le Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)
- les orientations d'Aménagement
- le Règlement
- Les documents graphiques
- La liste des emplacements réservés
- Les servitudes d'utilité publique
- Les annexes sanitaires.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme GEVA-CHABAUD L. ne prend pas part au vote)

Vu le projet arrêté en date du 18 décembre 2007,

Vu les observations des Personnes Publiques Associées,

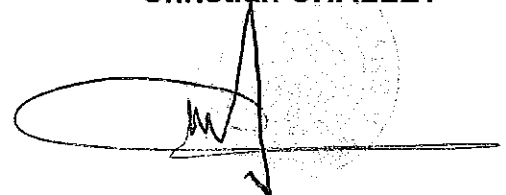
DECIDE de voter et d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est présenté ci-joint, en intégrant les modifications.

QUESTIONS DIVERSES

- Sortie prochaine de l'Echo de Saumane n°3
- Projet des prochaines manifestations annoncées en avant première par Mme Allemand, à savoir : 3 Conférences (Lucie Aubrac – Simone Signoret – Evariste Galois) et 1 rencontre auteurs lecteurs.

La séance est levée à 20 heures

**Le Maire,
Christian CHALLET**



P.S. - Chaque Procès verbal est validé lors de la séance suivante du Conseil Municipal.